

Formation INITIALE/ RECYCLAGE en habilitation électrique BQ-HO Exécutant-BF-HE

Réf de l'action : H1302PR-H1402.PR indice 01 du 16/09/2021 version Mendiboure Formation

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

- A l'issue de la formation, le participant sera capable :
- D'énoncer les risques d'accidents lors de travaux non électriques en zone de voisinage des installations électriques haute (HTA) et basse tension (BT),
 - De transposer les règles exposées dito dans le cadre de son activité,
 - De mettre en application les prescriptions de sécurité de la norme NFC 18-510/A1 lors de travaux non électrique sur les ouvrages ou installations électriques.
 - D'adopter une conduite pertinente en cas d'accident d'origine électrique,
 - De s'assurer de son aptitude à adapter ces prescriptions dans les domaines et les situations propres à son établissement.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Personnes devant effectuer des travaux d'ordre non électrique dans les locaux d'accès réservé aux électriciens en zone de voisinage simple (ouvriers de chantier BTP, agents commerciaux, maçons, peintres, serruriers, agents de sécurité).
- Connaissances de base en électricité et bonne maîtrise de la langue dans laquelle est dispensée la formation.
- Questionnaire de positionnement rempli par l'apprenant

AVERTISSEMENT

Précisions sur les dispenses de formation éventuelles ou les compléments éventuels.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.
-

PROGRAMME/CONTENU

Notions élémentaires d'électricité

- ·Dangers de l'électricité (film INRS et logiciel « attention basse tension »)
- ·Exemples d'accident
- ·Classement et habilitations
- ·Interventions et travaux non électriques autorisés dans les locaux électriques basse et haute tension
- ·Etude des zones d'approche Z1, ZVS, ZVR, TST
- ·Outils électriques portatifs à main (choix du matériel)

Nouveaux décrets

- ·Nouvelles préconisations des services de la CNAM-INRS suivant la norme NFC 18- 510/A1
- ·Objectifs nouveaux pour la formation théorique et les prérequis associés
- ·Définition des opérations dites « non électriques »
- ·Nouvelles zones de travail en champ libre et à l'intérieur d'un local sur un chantier électrique
- ·Définition des savoir-faire associés aux niveaux d'habilitation.

Premiers secours et protection incendie sur les installations et équipements électriques

- Matériel de sécurité spécifique aux dangers électriques
- Incendie dans les installations électriques – Secourisme

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.

MOYENS HUMAINS

- Toutes nos formations sont assurées par des animateurs reconnus pour leurs compétences et possédant une expérience.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : Cf. site www.mendiboure-formation.fr

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Maquette pédagogique représentant une installation et un environnement de travail.
- Vidéoprojecteur, appareillages de mesures.
- Equipement de protection individuelle. (Casque avec visière, Gants isolant, Tapis isolant, matériel de consignation)
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : Livret préparation à l'habilitation électrique selon la NF C18-510.

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.

- Modalités d'évaluation : (en cours et/ou en fin de formation, Tests théoriques (QCM, ...) et pratiques selon le référentiel de la NF C18-510/A1.
- Condition de réussite à l'épreuve 70% de bonne réponse au QCM et bonne application des mesures de sécurité à la pratique.

Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

SANCTION VISEE

- Proposition d'habilitation électrique au niveau défini à l'entrée de la formation.
- Attestation de fin de formation.

EFFECTIFS

- Effectif 1 minimum et 12 maximum de la formation

HORAIRES

- Cf. site www.mendiboure-formation.fr

DUREE DE LA PRESTATION

- Formation initiale: 7 heures (6 h de formation + 1 h de session de validation pratique et théorique).
- Formation recyclage: 7 heures (6 h de formation + 1h de session de validation pratique et théorique).

